

avec candeur, obtenu votre approbation. Je ne négligerai aucun moyen d'augmenter les sentiments de confiance que vous m'avez manifestés."

La chambre s'est ensuite retirée dans ses appartements où elle a vaqué aux affaires publiques jusqu'au 26 de mars 1815 qu'elle fut sommée de se rendre auprès de son Excellence qui, en sa présence, donna la sanction royale aux bills suivants :

Acte pour les foux et les enfans abandonnés.

Do. pour régler les apprentifs et autres.

Do. pour subvenir aux besoins de la province.

Do. au sujet des fortifications de Montréal.

Do. pour le soulagement des étudiants en droit.

Do. qui pourvoit aux réglemens de police.

Do. pour régler le commerce avec les Etats Unis.

Do. do. pour le commerce des bois.

Do. qui accorde de l'argent à Jos. Bouchette.

Do. pour encourager l'inoculation.